

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

02/02/00

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM
Séance du 02 FEVRIER 2000

Objet : L'an deux mille et le deux Février
à dix-sept heures trente

Contrôle des Dépenses Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

MM01/07 Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, DEBERDT, DUHALDE, FOUQUES, FRERE, GINESY, LORENZI, MARY, MORANI, OLLIE, PASCAL, PRICCO, REGHEZZA, SENECA, MMES BELLON, COHEN, DALMASSO, FAVARO, GIUDICELLI, PECQUEUR, RAVEL-TOLLARDO, SOMARIA.

Le Président propose à l'Assemblée pour une plus grande transparence dans les dépenses du Syndicat Mixte :

- d'autoriser le Directeur Général à engager des dépenses dont le montant n'excède pas 5 000 F.
- d'informer au préalable le Comité Syndical pour toutes dépenses supérieures à 50 000 F.

Où l'exposé du Président, le Comité approuve les propositions pré-cités,

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

